

Au sujet des procédés de stratégie défensive

Autor(en): **J.B. / Anderegg, C.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **71 (1926)**

Heft 12

PDF erstellt am: **08.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-340981>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Au sujet des procédés de stratégie défensive

Nous avons reçu deux communications relatives aux propositions des colonels de Diesbach et Paul Knapp. Nous laissons la parole à nos correspondants. Voici la première communication.

* * *

Les articles des colonels de Diesbach et Knapp concernant les procédés appropriés à notre défense nationale me suggèrent quelques réflexions.

Les armes actuelles de l'infanterie sont capables d'effets anéantissants sur des objectifs compacts tels que troupes en formation de marche ou de rassemblement, colonnes d'artillerie ou de trains, états-majors circulant à cheval ou en automobile, etc.

Or dans les diverses formes de combat auxquelles nous nous exerçons, jamais nos fantassins n'ont l'occasion de saisir semblables objectifs. Leurs projectiles s'égarent sur des hommes bondissant isolément de couvert en couvert ou soigneusement installés et bien abrités dans des positions qui les rendent presque invulnérables. Souvent même le tir est dirigé en pure perte sur des points du terrain présumés occupés par l'ennemi alors qu'en réalité il ne s'y trouve personne.

On peut donc se demander si, dans ces conditions, la multiplication des armes automatiques a augmenté la valeur combative de l'infanterie dans une mesure qui justifie les grosses dépenses et l'énorme consommation de munitions qu'elle entraîne.

Il est par contre certain que la guerre d'embuscades, la guerilla organisée, telle que la préconise le colonel de Diesbach donnerait à nos armes la possibilité d'agir souvent à plein rendement.

En effet, rien n'empêche une troupe qui manœuvre en retraite de semer dans les régions qu'elle évacue un certain nombre de détachements légers (le colonel de Diesbach les

appelle des « carabiniers »), qui, se dissimulant en dehors mais à proximité des voies de communication, réussiront à échapper à l'exploration et au service de sûreté ennemie.

Le moment viendra où ces « carabiniers », se trouvant derrière le front de l'envahisseur, auront ainsi l'occasion de frapper ces buts compacts cités plus haut et vraiment seuls justiciables d'armes à grand débit.

Il est intéressant de songer, par exemple, au résultat que pourraient obtenir quelques bons tireurs, bien embusqués, prenant sous leur feu une colonne d'artillerie en marche. N'est-ce pas une forme de contre-batterie fort efficace, voire même la seule à notre usage ?

Bref il y a de multiples arguments à invoquer en faveur de la thèse que le colonel de Diesbach défend et qu'il accompagne d'un projet de réalisation.

Sa meilleure justification c'est qu'aucun envahisseur ne peut se protéger contre un tel procédé sinon en nettoyant le terrain pas à pas. Il perd ainsi beaucoup d'hommes et de temps ; or l'opération qu'il entreprend par et contre la Suisse n'est plus rentable dès qu'elle ne lui permet pas d'atteindre rapidement et sans pertes démesurées l'autre grand belligérant visé derrière nous.

On peut donc s'étonner du scepticisme auquel se heurte une idée dont la réalisation, au moment où nous introduisons le F. M. dans notre armée, augmenterait notre puissance défensive au point de décourager bien des velléités agressives.

Le colonel Knapp craint que la création des « carabiniers » n'enlève à l'infanterie « de ligne » trop de bons éléments. Cette objection doit tomber, à mon avis, devant les raisons suivantes :

1. — Les « carabiniers » détachés peuvent obtenir un rendement très supérieur à celui qu'ils auraient en restant dans le rang.

2. — Les « carabiniers » seraient détachés uniquement par les troupes originaires des régions voisines de la frontière menacée ; ils ne représentent donc qu'un faible effectif dont la perte éventuelle ne diminuerait pas de façon notable l'ensemble de nos forces.

Le colonel Knapp craint que l'action des « carabiniers »

derrière le front ennemi n'entraîne des représailles sur les populations ; il leur préfère des détachements plus importants qui « se porteraient à la rencontre de l'ennemi et lui tendraient si possible des embuscades ».

Cela signifie donc que les détachements du colonel Knapp, ne manqueront pas, si l'occasion s'en présente, d'attaquer l'envahisseur même par derrière.

Je ne vois aucune raison pour supposer que l'ennemi se priverait alors d'exercer des représailles, plus dures même que celles que provoquerait peut-être l'activité, du reste parfaitement légale aussi au point de vue du droit de la guerre, des « carabiniers » du colonel de Diesbach.

Je suis partisan, mais avec quelques réserves, des mesures préconisées par le colonel Knapp pour protéger notre pays, au début des hostilités, contre les coups de main ou autres incursions terrestres. Elles me paraissent constituer un judicieux complément à l'organisation proposée par le colonel de Diesbach.

En ce moment où la couverture de frontière par le landsturm est en voie de réorganisation, il est opportun en effet de songer à nous défendre contre les engins automobiles blindés.

Je crois cependant que l'envahisseur ne commettra pas l'imprudence de lancer profondément dans l'intérieur de notre pays des véhicules plus ou moins incapables de sortir des routes et par conséquent très exposés à tomber dans des embuscades.

C'est pourquoi, plutôt que de leur opposer des canons comme voudrait le colonel Knapp, je préférerais que les mesures destinées à couvrir notre mobilisation comportassent l'établissement d'obstacles judicieusement placés aux endroits, si nombreux chez nous, où aucun véhicule ne peut quitter la route.

Il est aisé d'imaginer comment un double jeu d'obstacles rapidement tendus peut devenir une trappe dont aucun engin automobile ne s'échappe. Quelques « carabiniers » habilement embusqués à proximité auront vite fait un sort aux équipages qui tôt ou tard devront sortir de leurs carapaces.

Ce procédé me paraît pour le moins aussi efficace, en tous

cas plus simple et plus économique, que l'emploi des canons de montagne proposé par le colonel Knapp. Il pourrait même présenter l'avantage de nous procurer, à peu de frais, du matériel de guerre précieux, sans l'avoir abîmé d'abord à coups de canon.

Laissons donc à l'artillerie de montagne ses canons en attendant le jour lointain où elle obtiendra des obusiers légers. Pour le moment, cherchons d'abord à tirer parti toujours mieux de ce que nous possédons sans augmenter nos dépenses.

L'article du colonel de Diesbach comme celui du colonel Knapp ont le grand mérite d'exposer à cet effet, quelques moyens auxquels on ne saurait nier une extrême importance.

J. B.

* * *

La seconde communication concerne plus particulièrement l'emploi de l'artillerie au sujet duquel le colonel Knapp lui-même a réservé l'opinion d'un artilleur :

L'appréciation que le colonel Knapp porte sur les détachements offensifs confirme celle que j'ai émise en son temps : affaiblissement de l'armée active et faiblesse des détachements eux-mêmes qui ne peuvent remplir la mission qu'on veut leur attribuer. Le colonel Knapp propose de les renforcer par de l'artillerie et il applique le principe que j'ai exposé dans mon article de 1924 : « Lorsque la guerre recommencera » : réarmer successivement nos diverses artilleries et utiliser les anciens matériels comme artillerie de renforcement, en leur appliquant la traction automobile. Malheureusement, dans le cas spécial, le colonel Knapp me paraît commettre une erreur. Si, d'une part, il dit fort justement que le canon de montagne ne vaut plus grand'chose et doit être remplacé par un obusier léger, d'autre part, il pense qu'il suffirait de mettre ce même canon sur un camion et de l'attribuer aux détachements offensifs pour le transformer en canon à tout faire : anti-char, anti-aérien, canon de cavalerie, canon d'infanterie. Il propose même d'augmenter le nombre de ces pièces (nous en avons, si je ne me trompe, 12 batteries, donc 48 pièces, matériels d'école compris).

Tout d'abord, il est exclu que nous achetions des matériels démodés lorsque l'argent nous fait défaut pour des matériels neufs ; ensuite il est également exclu d'employer le canon de montagne pour la défense anti-aérienne, sa vitesse initiale étant beaucoup trop faible. En outre la plateforme tournante sur laquelle il faudrait le placer pour le tir aérien serait très encombrante et ralentirait de beaucoup la mise en batterie. Un tel canon serait loin de posséder une mobilité suffisante et ne pourrait appartenir qu'à la défense anti-aérienne fixe. Comme canon anti-char il ne peut être qu'un pis-aller aussi, à cause de sa vitesse initiale trop faible (275 m. sec.).

Les raids de cavalerie sont toujours offensifs (du moins à mon avis) ; il faut donc les soutenir au moyen d'un canon qui puisse agir au loin ou de loin et les 4000 m. du canon de montagne sont insuffisants. Il ne resterait que son emploi comme canon d'infanterie, tâche pour laquelle sa mobilité et sa légèreté semblent le qualifier. Je suis assez sceptique cependant quant à l'efficacité de ce canon d'infanterie ; sa trajectoire est trop peu tendue pour le tir contre les chars et elle l'est déjà trop pour tirer à couvert (ce qui est nécessaire en première ligne) ou pour atteindre des objectifs à couvert ; il pourrait cependant, je crois, être utilisé pour le tir contre mitrailleuses.

L'emploi du canon de montagne comme canon d'infanterie est donc impossible, et nous n'avons que 48 pièces, donc moins d'une pièce par régiment d'infanterie.

Je crois donc que l'idée du colonel Knapp n'est pas réalisable au moyen du canon de montagne. Par contre, le canon de campagne conviendrait mieux. Actuellement nous ne disposons que de cinq batteries portées qui sont tout indiquées pour faire partie de détachements offensifs. Lorsque notre artillerie de campagne sera réarmée, notre canon de 7,5 cm. sera disponible et, en vertu du même principe, nous pourrions former un assez grand nombre de batteries portées de 7,5 cm. Dans ces conditions, le projet du colonel Knapp serait exécutable.

Major C. ANDEREGG.